

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire du mois de mai 2024** du conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert tenue le **lundi 6 mai 2024 à 20h00** dans la salle du conseil municipal, localisée au 110 rue Principale, Saint-Gilbert.

Présences :

Le maire	M. Daniel Perron
Les conseillers-ères	Mme Caroline Gignac, poste #1 M. François Savard, poste #2 M. Luc Gignac, poste #3 M. Raymond Groleau, poste #4 Mme Huguette Chalifour, poste #5 M. David Charbonneau, poste #6

Absence : Aucune absence

Mme Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à la séance.

61-05-24 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, sur proposition de Mme Huguette Chalifour, conseillère au poste numéro 5, la présente séance de mai 2024 est déclarée ouverte sous la présidence de M. Daniel Perron, maire. Il est 20h01.

62-05-24 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté et que le point « Sujets ajoutés séance tenante » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

63-05-24 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

Par conséquent,

Il est proposé par M. David Charbonneau et résolu:

QUE soit approuvé, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Un suivi est fait par la directrice générale en lien avec le dépôt d'une demande de subvention au Fonds Région et Ruralité (FRR) volet 4.

RAPPORT DES COMITÉS ET DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les membres du conseil font état des activités municipales auxquelles ils ont participé au cours du mois précédent.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées par le public au sujet de l'entreposage de chaux à proximité des maisons et des mesures préventives de nuisances causées par cette pratique, de même que la vitesse de circulation des véhicules d'épandage. D'autres questions sont adressées en lien avec la circulation de véhicules lourds. Les membres du conseil ainsi que la directrice répondent aux questions.

64-05-24

APPROBATION DE PAIEMENT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. François Savard et résolu:

QUE le Conseil autorise le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes à payer d'avril 2024 et déposés pour approbation, pour un montant total de 62 015,19 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gilbert, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le paiement des dépenses de la liste des comptes à payer autorisée par la résolution 64-05-24 au montant de 62 015,19 \$.

Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière

65-05-24

OCTROI DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MALLETTE POUR L'AUDIT DE LA REDDITION DE COMPTE DE LA TECQ 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024);

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'aide financière dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024), la Municipalité de Saint-Gilbert a déposé au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMH), le 6 février 2023, une programmation complète des travaux constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer à l'intérieur des années du programme, le tout selon une disposition qui respecte l'ordre de priorité des travaux pour 80 % de l'enveloppe allouée;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption par le conseil de la résolution numéro 183-10-23, la Municipalité déposait le 21 novembre 2023 une programmation révisée indiquant le coût réel de l'ensemble des travaux complétés à 100 % et indiquant le montant total de la contribution gouvernementale de 827 246 \$ attendue dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec pour les années 2019-2024 (TECQ-2019-2024);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale de 827 246 \$ qui lui a été confirmée dans la correspondance reçue de la ministre Andrée Laforest, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 7 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'un auditeur validant la reddition de comptes finale sur la base des coûts réels et démontrant le respect de l'application des conditions de versement exigées doit être transmis au MAMH au plus tard six (6) mois après la reddition de compte finale;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Raymond Groleau et résolu:

QUE soit octroyé à Mme Isabelle Denis, C.P.A. auditrice associée de Mallette, à titre de vérificatrice externe, le mandat de réalisation d'un rapport d'audit sur la base des coûts réels et démontrant le respect de l'application des conditions de versements exigées et validant la reddition de comptes finale de la programmation de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec pour les années 2019-2024 (TECQ-2019-2024);

QUE cette dépense relative à la facturation des honoraires de vérification soit prise à même le poste budgétaire 2 130 413, Frais de vérification comptable.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

66-05-24

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST DE PORTNEUF POUR LE GROUPE D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière visant à maintenir son soutien au financement des opérations du Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire poursuivre son soutien au Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Luc Gignac et résolu:

QUE la Municipalité de Saint-Gilbert participe au financement des opérations du Groupe d'action en développement durable pour l'année d'opération 2024 à hauteur de 1 600 \$, somme à être versée à la Chambre de commerce de l'ouest de Portneuf pour soutenir les opérations du Groupe d'action en développement durable et en autorise le paiement à même le poste budgétaire 2 621 970, Quote-part CCSOP.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

67-05-24

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ACTIVITÉ RECONNAISSANCE DU CPE / BC LE KANGOUROU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu du CPE / BC Le Kangourou une demande d'aide financière visant à soutenir l'activité de reconnaissance des responsables en service de garde éducatif (RSGE);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité compte présentement deux (2) responsables en service de garde éducatif (RSGE) sur son territoire et que la demande de contribution est de 25 \$ par RSGE;

Par conséquent,
Il est proposé par M. David Charbonneau et résolu:

QUE soit octroyée une contribution en commandite de 50 \$ au CPE / BC Le Kangourou et que soit autorisé le paiement de cette somme à même le poste budgétaire 2 190 999.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

68-05-24

DEMANDE À TC TRANSCONTINENTAL AFIN DE PRÉVOIR LA DISTRIBUTION DU RADDAR SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE depuis la fin de production du Publisac, TC Transcontinental a mis en place le recueil de circulaires Raddar;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Municipalité recevaient Raddar à ses débuts et la population souhaite maintenir l'accès à cette publication;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, après avoir effectué des vérifications auprès de Poste Canada et de TC Transcontinental, n'obtient pas de réponse justifiant la fin de distribution du Raddar sur son territoire;

Par conséquent,

Il est proposé par Mme Caroline Gignac et résolu:

QUE la Municipalité demande que les citoyens de Saint-Gilbert aient eux aussi accès à la publication qui a remplacé le Publisac, soit Raddar, et que celle-ci soit distribuée à chaque adresse postale, comme c'est le cas dans les municipalités avoisinantes, et ce, afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population, particulièrement aux citoyens plus âgés qui habitent toujours dans leur résidence et n'ont plus accès aux circulaires;

QUE la présente résolution soit transmise à TC Transcontinental et à Poste Canada.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

69-05-24

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs de la Municipalité de Saint-Gilbert annonce la tenue de festivités dans le cadre de son marché aux puces le 26 mai prochain, de la fête d'Halloween le 25 octobre 2024 de même que pour la fête de Noël le 3 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du Festival de la pétanque de Saint-Gilbert annonce la tenue du festival qui aura lieu les 12, 13 et 14 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE les comités organisateurs ci-haut mentionnés ont adressé à la Municipalité une demande d'utilisation de ses installations et équipements pour la préparation et la tenue de leurs festivités;

CONSIDÉRANT QUE les membres desdits comités souhaitent procéder à la vente de boissons alcoolisées dans le cadre de ces événements;

Par conséquent,

Il est proposé par M. David Charbonneau et résolu:

QUE la Municipalité autorise les membres du comité des loisirs à utiliser ses installations situées au 110 rue Principale, Saint-Gilbert;

QUE la municipalité autorise également le comité du Festival de la Pétanque à utiliser ses installations situées au 110 rue Principale, Saint-Gilbert et équipements suivants : les terrains, le préau, le projecteur multimédia, l'écran géant, le système de son, la salle du conseil et la salle communautaire, durant la période du festival;

QUE les membres des comités s'engagent à respecter les dispositions contenues aux permis obtenus des autorités compétentes et les lois et règlements en vigueur;

QUE la Municipalité appuie le comité des loisirs de Saint-Gilbert et le comité du Festival de la Pétanque en procédant aux démarches auprès de la Régie des alcools des courses

et des jeux du Québec (RACJQ) pour l'obtention d'un permis de débit d'alcool pour le dimanche 26 mai 2024, les vendredi, samedi et dimanche 12,13 et 14 juillet 2024, le vendredi 25 octobre et le vendredi 3 décembre 2024;

QUE le conseil Municipal autorise la direction générale à signer tous les documents nécessaires à l'obtention du permis de réunion pour vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec (RACJQ) pour le bon déroulement des festivités.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

70-05-24

OCTROI DE MANDAT À EXCAVATION WS POUR LES TRAVAUX DE DRAINAGE DU LOT 4 616 455

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite corriger une problématique de drainage survenue prétendument à la suite du retrait d'une portion de l'ancienne conduite pluviale au cœur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation WS, une entreprise locale, se spécialise dans ce type de travaux et est disposée à procéder aux travaux rapidement;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Luc Gignac et résolu:

QUE le conseil autorise Mme Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière, à octroyer un contrat d'excavation et d'installation de conduites de drainage à l'entreprise Excavation WS;

QUE cette dépense de 3 628,61 \$, toutes taxes comprises, relative à l'exécution des travaux soit prise à même le poste budgétaire 2 320 521.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

71-05-24

OCTROI DU MANDAT DE NIVELAGE DE LA ROUTE GRAVEL, DU CHEMIN DE LA BAIE ET DU CHEMIN DIONNE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, comme à chaque début de saison estivale, de procéder au nivelage des chemins municipaux suivants : route Gravel, chemin de la Baie et chemin Dionne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne dispose pas d'équipement permettant de réaliser ces travaux, soit un tracteur et une grappe niveleuse permettant de récupérer le granulats en bordure de chemin;

Par conséquent,

Il est proposé par M. David Charbonneau et résolu:

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à une vérification de prix pour l'octroi d'un mandat de nivelage ou pour la location d'équipements permettant la réalisation des travaux de nivelage des chemins municipaux suivants: route Gravel, chemin de la Baie et chemin Dionne;

Que soit autorisé le paiement de la dépense n'excédant pas 500 \$ incluant les taxes applicables, à même le poste 2 320 521.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées par le public au sujet du mandat de nivelage ainsi que du mandat d'excavation précédemment discutés, et du seuil de contrat à partir duquel un appel de soumission doit être fait. Les membres du conseil ainsi que la directrice répondent aux questions.

72-04-24

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour et résolu:

QUE la présente séance ordinaire du mois de mai 2024 soit levée. Il est 20h55.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Daniel Perron
Maire

Mylène Robitaille
Directrice générale et Greffière-trésorière